



## Egal pro : pourquoi la CFDT ne signe pas ?

Le point principal à l'ordre du jour portait sur le projet d'accord relatif à l'égalité professionnelle

### Information-consultation sur le projet d'accord ou plan d'action sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de l'UES Mgen

Vous trouverez ci-après l'expression CFDT sur l'accord proposé pour l'UES Mgen :

Nous voulions d'abord exprimer deux satisfactions sur ce dossier :

- Même si elle est tardive, nous voyons dans la négociation de ces derniers mois l'engagement d'une volonté de dialogue sur le sujet, et cela correspond à l'historique de nos revendications,
- Satisfaite par l'aspect « parentalité tout au long de la vie », dont « solidarité familiale », pour toute l'UES Mgen, même si ces avancées sont bien en deçà des propositions formulées par écrit par la CFDT dès l'ouverture des négociations.

La CFDT a également dit ses insatisfactions, et dans la balance elles ont pesé :

- Insatisfaite par la non prise en compte de la priorité CFDT, à savoir la correction des écarts salariaux constatés (cf. conclusions de la Commission Egalité professionnelle au CCE de juin 2011),
- Insatisfaite par l'absence d'objectif de progression de diminution des écarts constatés par ladite Commission : aucun objectif de réduction n'est formalisé dans le projet d'accord.
- Insatisfaite par le champ « promotion, classification, qualification ». On sait que la promotion professionnelle a une incidence sur les rémunérations et l'employeur propose d'intervenir de façon limitative sur les seuls métiers de Médecins chef, C3, C4 et Directeurs, assortie d'un taux de progression égale à 20% de 43 femmes (soit environ 1/1000) à apprécier au regard du nombre de salariées de l'UES Mgen. Ceci sans que nous disposions de l'exhaustivité des éléments de rémunération sur ces catégories puisque les composantes du salaire effectif (primes et autres) ne nous ont jamais été communiquées malgré l'obligation réglementaire.
- Insatisfaite par le manque d'attention portée, à situation de fonctions comparables, aux métiers ou fonctions composés quasi exclusivement de femmes, malgré nos demandes.
- Insatisfaite car cet accord court sur 3 ans et on peut craindre qu'il n'y ait pas de suite de négociations avant cette échéance, sans possibilité d'ajustement en considération des préconisations de la Commission Egalité professionnelle CCE.
- Sur cette dernière, l'accord institutionnalise une commission qui existe ! (sans lui attribuer de moyens supplémentaires en temps et sans qu'elle ait été destinataire es qualité des statistiques remis en négociation permettant de compléter l'analyse). Ce n'est d'ailleurs pas à cette commission qu'est confié le suivi de l'accord, mais à la commission paritaire emploi formation de l'UES. Pourquoi ?

C'est le poids de ces insatisfactions et incompréhensions qui amène la CFDT à se prononcer contre cet accord.

Vote en CE Union : 3 contre CFDT - 3 pour CFE CGC et CGT

### Information consultation sur le plan de formation 2012

Voir le rapport de la commission formation auprès des élus CFDT.

Le projet de plan a été approuvé à l'unanimité

## **Information consultation sur les conditions de mise en œuvre des contrats et période de professionnalisation**

Il nous a été précisé que trois contrats avaient été pourvus par des salariés en situation de handicap. A défaut de possibilité de pérennisation sur ces emplois, ces contrats permettent aux travailleurs handicapés de se professionnaliser et sont une opportunité de qualification ou de premier emploi, ce en conformité avec l'accord handicap signé à l'unanimité.

Resterait à préciser les conditions de tutorat et d'accompagnement, qu'il nous semble légitime de prendre en compte lors de l'entretien d'évaluation.

Ce point a fait l'objet d'un vote unanime en « pour »

## **Information consultation sur les conditions de mise en œuvre du Droit individuel à la formation**

Nous sommes confrontés avec le DIF à un dispositif qui se situe à la marge de plusieurs types de dispositifs de formation. Nous sommes déçus de constater le faible nombre de demandes. La CFDT a demandé s'il serait possible d'avoir une démarche d'information sur le DIF, indépendamment du rappel strict du droit. Nous avons également interpellé sur la possibilité d'une utilisation plus souple que celle définie par la branche, par exemple pour des personnes qui aimeraient pouvoir se perfectionner en vue d'un changement d'orientation, et ce même s'il s'agit d'un nombre d'heures limité ne permettant pas un changement de métier.

Ce dispositif devrait être rediscuté au niveau de la branche professionnelle. A suivre ...

Vote : 5 pour (CFDT et CGC) - 1 abstention (CGT)

## **La CFDT, une organisation qui vous défend au quotidien Prochain Comité d'Etablissement le 27 janvier 2012**

**Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales), rendez-vous sur :**  
<http://www.cce-ues-mgen.fr>

**Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic**  
<http://www.cfdt-mgen.org>

